

## Commune de Saint-Galmier

# LISTE DES DELIBERATIONS

**PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DANS SA SEANCE DU 13 AVRIL 2023**

(Application de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

◆◆◆◆

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Philippe DENIS, Maire :

- Adopte à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 16 mars 2023.
- Approuve à l'unanimité la délégation au CDG 42 de la consultation pour les contrats d'assurance des risques statutaires.
- Approuve à l'unanimité la convention constitutive de groupement de commandes pour les formations sécurité avec Saint-Etienne Métropole.
- Approuve à l'unanimité le versement d'un fonds de concours Voirie par la commune à Saint-Etienne-Métropole.
- Approuve à l'unanimité l'amélioration des systèmes de télégestion incluant la maintenance avec le SIEL.
- Approuve à l'unanimité la demande de renouvellement du classement "commune touristique".
- Approuve à l'unanimité les tarifs du salon de la gastronomie.
- Approuve à l'unanimité le compte de gestion 2022 de la commune, dressé par les comptables du centre de gestion comptable de Firminy.
- Approuve à l'unanimité le compte administratif 2022 du budget communal.
- Approuve à l'unanimité l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022.
- Approuve à l'unanimité les taux imposition pour l'année 2023.
- Approuve à la majorité le budget primitif 2023 :
  - 23 voix pour et 5 contre pour la section d'investissement
  - 23 voix pour et 5 abstentions pour la section de fonctionnement.
- Approuve à l'unanimité les subventions aux associations pour l'année 2023.

- Approuve à l'unanimité la subvention d'équipement à la société hippique.
- Approuve à l'unanimité l'assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.
- Prend acte des décisions du maire.

Le Maire,  
Philippe DENIS.



*Affiché et mis en ligne le 14 avril 2023*